

AVISU CESEC 2020-60¹ **AVIS CESEC 2020-60**

Relatif à la
Rilativu à a

Convention de financement de corse active pour l'initiative (CAPI)

Cunvinzioni di finanziamentu di corsica attiva pa l'iniziativa (CAPI)

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **Convention de financement de corse active pour l'initiative (CAPI)**;

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Cunvinzioni di finanziamentu di corsica attiva pa l'iniziativa (CAPI);

Après avoir entendu, Madame Dominique Gori – Cheffe de service "*Insertion professionnelle*".

Sur rapport de Laetitia CUCCHI, pour la commission précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative;

À nant'à u raportu Laetitia CUCCHI per a Cummissione precarietà - sulidarità, salute, cusionone suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa;

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence
Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), la Collectivité de Corse soutient et encourage les dispositifs d'accompagnement technique et financier mis en œuvre à destination des Structures de l'Insertion par l'Activité

¹ Adopté à l'unanimité

Economique afin de favoriser leur consolidation, notamment celles prenant en charge des bénéficiaires du rSa dans le cadre de parcours d'insertion.

Corse active pour l'initiative (CAPI) est un dispositif spécialisé dans l'accompagnement et le financement des associations et entreprises solidaires. A travers son pôle Economie sociale et solidaire (ESS), CAPI accompagne et finance la création, la consolidation et le développement de ces structures en Corse.

CAPI accompagne ainsi techniquement et financièrement les associations et entreprises solidaires créatrices d'emplois, notamment grâce à plusieurs actions complémentaires:

- ✓ La Fabrique à initiatives: Ce dispositif permet l'accompagnement des territoires et de leurs acteurs dans la construction de projets viables et cohérents en réponse aux besoins sociaux et solidaires identifiés sur le territoire insulaire.
- ✓ ACCESS (Accompagnement à la création des entreprises solidaires): L'objectif du dispositif ACCESS est de permettre aux porteurs de projets évoluant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire d'être accompagnés dans la création de leur structure sur le territoire insulaire. Il permet ainsi aux créateurs d'entreprises sélectionnés de bénéficier d'un accompagnement gratuit complet, sécurisé, professionnalisé et adapté à leurs besoins et aux spécificités de l'ESS. Le rôle du dispositif est notamment de valider le potentiel économique du projet, d'assurer la mobilisation des acteurs nécessaires à sa réussite et enfin d'en évaluer la viabilité et la faisabilité. La sélection des porteurs accompagnés s'effectue dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt.
- ✓ Le Dispositif local d'accompagnement (DLA): L'objectif du DLA est de soutenir, professionnaliser et accompagner les associations employeuses d'utilité sociale, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique prenant notamment en charge des bénéficiaires du rSa en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et les entreprises solidaires dans leur stratégie de consolidation et de développement d'activités et d'emplois. Le DLA permet à ces structures de bénéficier d'un diagnostic partagé de leur situation et de leur capacité de consolidation économique et financière.

Le CESECC souligne que l'intérêt des actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat et leur impact sur l'emploi en Corse n'est plus à démontrer, et **il émet un avis favorable au renouvellement** du conventionnement avec Corse Active Pour l'Initiative.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

